



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF A LA
FOURNITURE DE VETEMENTS ET
CHAUSSURES DE POLICE MUNICIPALE ET
ASVP POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE
VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE GK
PROFESSIONAL SAS**

**DÉCISION N° AU-19-260
EN DATE DU 16 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire

CONSIDÉRANT la proposition de la société GK PROFESSIONAL SAS, jugée économiquement avantageuse et conforme aux cahiers des charges.

D É C I D E

DE SIGNER l'accord-cadre de fourniture de vêtements et chaussures de police municipale et ASVP pour les services de la ville de Vincennes avec la société GK PROFESSIONAL SAS, sise 159 avenue Gallieni – 93170 BAGNOLET et représentée par Monsieur Georges KUMUCHIAN, gérant.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et un montant maximum de 24 800,00 € HT (29 760,00 € TTC) pendant la durée de validité de l'accord-cadre qui court à compter de sa notification et prend fin au 18 novembre 2020.

Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires (B.P.U).

Pour les besoins ponctuels de produits autres que ceux prévus dans le B.P.U, il sera fait application du catalogue de prix ou tarif public du titulaire, affecté d'un rabais de 28%.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE